



Pension alimentaire verser par caf+père

Par **Amelielrt**, le **09/01/2023 à 09:43**

Bonjour, rnrnLe père de mes enfants et moi même sommes séparés depuis 6 mois maintenant, j'ai pris un avocat pour saisir le JAF pour demander la garde exclusive + pension alimentaire (séparation suite violences conjugales et ex conjoint bipolaire alcoolique) rnrnDepuis la séparation mon ex conjoint ne me verse pas de pension alimentaire, nous étions en conflits et il refuse de me donner quelque chose j'ai donc fait la demande d'ASF au près de la caf en attendant le jugement. rnrnLe père de mes enfants se met désormais à me verser quelque chose depuis le mois dernier sauf que je touche aussi la pension de la caf et je ne sais pas comment faire. Dois-je en avvertir la caf pour qu'ils arrêtent de la verser ou dois-je dire au père de ne rien me verser en attendant le jugement et me contenter de la caf? rnrnIl faut savoir qu'étant donné la pathologie du père il peut très bien me verser pendant 2 mois et ensuite ne plus rien me donner, c'est très incertain selon les mois et les humeurs. rnrnMerci

Par **morobar**, le **09/01/2023 à 09:49**

Bonjour, rnrnVous pouvez attendre le jugement du JAF. rnrnLa caisse saura bien le moment venu, estimer un indu ou pas.

Par **Amelielrt**, le **09/01/2023 à 09:59**

Bonjour merci de votre réponse, ce qui veut dire que la caf pourrait me demander de leur rembourser un indu si le père se met à me verser quelque chose en même temps qu'eux ? rnrn

Par amajuris, le 09/01/2023 à 10:31

bonjour,rnrnsi vous suivez la réponse de morobar, je vous conseille de mettre cet argent de côté car un indu se rembourse.rnrnla CAF pourrait y voir une fraude.rnrnprenez conseil auprès de votre CAF.rnrnSalutations

Par morobar, le 09/01/2023 à 10:51

Ce qui est étonnant,; est le succès de la demande d'ASF, alors qu'aune pension n'a encore été décidée par un JAF.

Par Amelielrt, le 09/01/2023 à 11:23

Je ne suis pas sûr de comprendre ? rnrnJe suis en droit de demander l'ASF puisque c'est verser à partir du moment où il n'y a pas de pension mis en place et que l'autre parent ne verse rien, d'ailleurs la caf demande au moins un papier qui indique que nous avons bien entrepris une démarche en engageant une action au tribunal pour faire une demande de pension alimentaire. rnrnDonc il est normal de la demander il me semble ? C'est fait pour d'ailleurs on me la verse donc c'est que je suis dans mon droit ? rnrnCordialement

Par Amelielrt, le 09/01/2023 à 11:25

Mon avocat m'a fourni un document attestant qu'il a bien engager une action en justice, pour saisir le jaf et faire la demande d'une pension. C'est donc bien normal que L'ASF me sois accorder avec ce justificatif en attendant que le jugement sois fixe ?

Par morobar, le 09/01/2023 à 11:37

Je c'y connais pas grand chose, alors je m'informe.*rnrnEt voici ce que je lis:rnrn==rnrnL'ASF vous est versée pendant 4 mois.rnrnPour maintenir votre droit à l'ASF au-delà du 4e mois, vous devez dans ce délai :rnrnrnsi vous n'êtes en possession d'aucune décision de justice : engager une action auprès du juge aux affaires familiales du tribunal de votre domicile, afin de faire fixer une pension alimentairernsi vous êtes en possession d'une décision de justice ne fixant pas de pension alimentaire : engager une action en révision de la décision de justice auprès du même juge.rn

Par Amelielrt, le 09/01/2023 à 11:52

C'est effectivement cela. rnrnMon avocat m'a donc fourni une attestation, pour justifier le fait d'avoir engagé une action en justice. rnrnL'ASF m'a été reconduit car je l'ai touché pendant 4 mois, mais le papier de mon avocat n'a pas suffi (sur les dire d'une employé caf) , il m'ont donc stopper mes droits, et là, ils viennent de remettre à jour mon dossier car ils se sont aperçu que le document de mon avocat était bel et bien valable, donc pris en compte. rnrnJ'espère sincèrement à ne pas devoir un indu car je n'est rien demander au pere de mes enfants et je n'est pas envie de me retrouver en porte à faux à cause de ses troubles mentaux et son bon vouloir d'un jour a un autre..